

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE DE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Déclare** que le compte de gestion du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

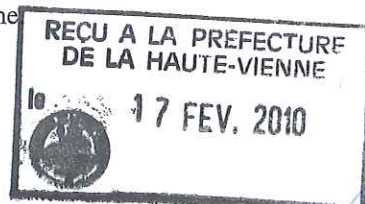
Pour copie conforme

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :

Publié ou notifié

Le : 17/02/2010



Le Président,

